

## Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage sur les Directives Volontaires au Sénégal

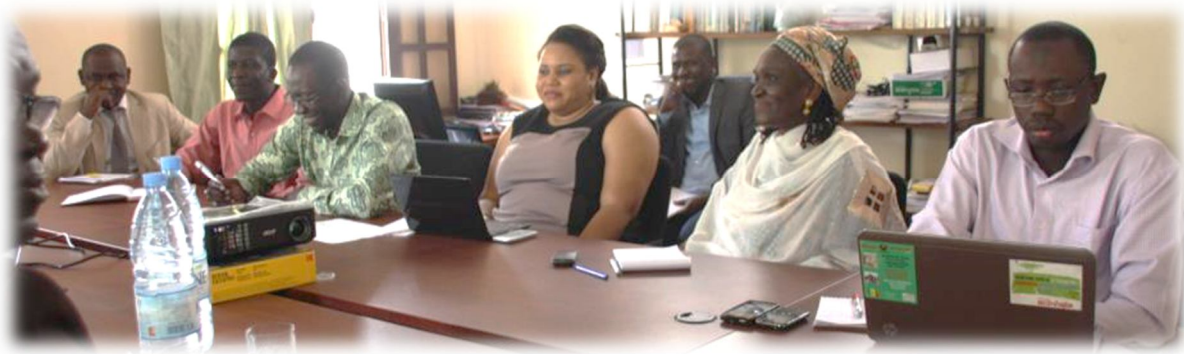
Suite à l'atelier de partage des Directives Volontaires (DV), qui s'est tenu à Dakar, au Sénégal, du 12 au 14 Mars 2014, le Comité d'Initiative composé du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et de l'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR) ont organisé une réunion du Comité de Pilotage (CP) des DV, le mercredi 14 Mai 2014. La rencontre s'est déroulée de 10 h à 13 h, au siège d'IPAR, à Kër Jacques Faye.



Étaient présents à cette rencontre, les représentants de l'Agence pour la promotion des Investissements et Grands Travaux (APIX), du Conseil National de Concertation et de Coopération des ruraux (CNCR), d'ENDA Pronat, d'Innovation, Environnement et Développement (IED) Afrique, du Millénum Challenge Account (MCA), de Citoyenneté-Consommateurs et Développement (CICODEV) Afrique, du Ministère de l'Intérieur, d'Action Aid, du MAER, de la FAO et de l'IPAR, (cf. liste de présence en annexe).

Cette rencontre coïncidant avec la commémoration de l'anniversaire des deux ans de l'approbation des Directives volontaires par le Comité de la Sécurité Alimentaire (CSA) de la FAO, avait pour objectifs :

1. La validation du rapport de l'atelier de partage/appropriation des DV organisé les 12, 13 et 14 mars 2014, à Dakar, au Sénégal ;
2. La création d'un espace multi-acteurs. L'idée principale étant de recenser ce qui existe comme cadre d'action et voir comment l'améliorer, à l'image du Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal (CRAFS) et de la Commission Nationale de Réforme foncière (CNRF);
3. La suite à donner au processus lié aux Directives Volontaires.



Après le mot de bienvenue et un rappel des objectifs de la réunion par le Directeur Exécutif de l'IPAR, Dr Cheikh Oumar BA, le représentant du MAER, M. Abdourahmane FAYE, a souligné l'importance de cette rencontre qui constitue un jalon supplémentaire dans le cadre de la mise sur pied d'un cadre d'échange entre les différents acteurs de la gouvernance foncière au Sénégal, en s'appuyant sur les Directives Volontaires.

**Le premier moment** de la réunion consacré à la validation du rapport de l'atelier a fait ressortir les points suivants :

- Une bonne représentation des différentes catégories d'acteurs qui a rendu les débats enrichissants sur la gouvernance foncière au Sénégal ;
- Les femmes étaient représentées à 22%, avec une participation qui a été jugée de qualité ;
- Une faible représentation du secteur privé et des organisations patronales (Conseil National du Patronat (CNP), Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES), Mouvement des Entreprises du Sénégal (MDES), alors qu'elles sont intéressées par la question).

Ce secteur privé devrait à l'avenir recouvrir les organisations paysannes au même titre que les acteurs de l'agrobusiness. En revanche, le CNCR doit être comptabilisé en tant qu'acteur de la société civile ;

- Il est préférable d'utiliser le terme « élus » plutôt que « gouvernement » dans la typologie de la participation, pour faire la différence entre les représentants des parlements, des élus locaux, ... ;
- Une plus grande implication des médias à l'avenir est souhaitée non seulement pour les couvertures mais également pour une appropriation des DV en tant qu'acteurs.

**Le deuxième point** de discussion portait sur les modalités d'opérationnalisation des recommandations de l'atelier national. Les résultats des échanges et le partage d'expériences ont permis le recensement d'initiatives et des cadres existants (le groupe de travail sur le foncier du Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI) qui est une initiative présidentielle animé par l'APIX, le CRAFS, et l'Observatoire Nationale sur la gouvernance foncière, initié par le CNCR).

L'atelier de lancement des directives volontaires (MAER-FAO-IPAR-FIDA) avait constitué une étape dans le processus de création d'une plateforme multi-acteurs sur le foncier au Sénégal. Les représentants des différentes catégories d'acteurs ont procédé à la formalisation de ce cadre non partisan pour intégrer les différents besoins des acteurs pour un dialogue inclusif en mobilisant les principes des DV, la Loi sur la Gestion Administrative et Financière de l'Etat (LGAF) au Sénégal et les différentes initiatives en cours au Sénégal dans le cadre de la gouvernance foncière.

Ainsi, il a été retenu, la création d'une plateforme de dialogue multi-acteurs qui travaillera en étroite collaboration avec ces derniers, dans le cadre de leurs projets sur le foncier pour voir comment intégrer les principes des DV dans la gouvernance foncière au Sénégal.

Ainsi, le gouvernement sera représenté dans le Comité de Pilotage élargi par le MAER, le Ministère de l'intérieur et l'APIX, les organisations paysannes par le CNCR, les ONG par ENDA-Pronat, IED Afrique et CICODEV, les institutions de recherche par IPAR, les PTF par la FAO.

Des recommandations ont été faites :

- Sur les ‘‘membership’’, il a été demandé au comité d’initiative de s’assurer de la participation du Ministère de l’Economie et des finances par le biais de la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID), du parlement, du Conseil des Organisations Non Gouvernementales (CONGAD) et des élus locaux ;
- Sur le processus de création de la plateforme multi-acteurs ou CP :
  - o La définition de la mission et des objectifs du cadre ;
  - o L’analyse du contenu du document des DV pour sa compréhension et son appropriation par les acteurs aussi bien en direction de la commission nationale de réforme foncière, des journalistes, des parlementaires, du CRAFS, du CPI, etc.;
  - o La capitalisation des initiatives en cours sur la gouvernance foncière et leur mise en relation et la recherche de synergie ;



Comme le préconisent les Directives, la création de cette plateforme doit être neutre au départ car multi-acteurs et doit ainsi ne pas se présenter comme appartenant à une entité. Les suggestions ont convergé pour que cette plateforme démarre avec le comité de pilotage présent tout en s’élargissant en cas de besoins davantage de représentativité, sous la présidence du MAER, l’animation par IPAR, avec l’appui technique de la FAO, afin de perpétuer la dissémination des directives volontaires et de travailler sur des thématiques d’intérêt commun ayant trait au foncier.

Par la suite, ce Comité de Pilotage jugera les cellules existantes compétentes (citées ci-dessus) pour veiller à l’amélioration de la gouvernance. Dans cette optique, le représentant du CNCR a accepté que l’observatoire prévu dans le cadre de la gouvernance foncière soit logé au sein

de cette initiative et puisse être considérée comme une variante de la plate forme multi-acteurs ainsi créée.

A la suite des recommandations, des étapes ont été retenues pour le processus d'appropriation des DV: la **simplification**, le **partage** du document au niveau local à travers des ateliers régionaux et séminaires au sein des organisations, la **mise en cohérence** des activités en cours avec les principes des DV, l'**adaptation** des principes des Directives Volontaires dans le contexte sénégalais et l'**alimentation des réflexions au niveau du CNRF**.

Vu l'enjeu majeur que représente le foncier au Sénégal, les participants ont soutenu que la participation active et l'implication des acteurs dans le processus de la réforme foncière, via un travail en amont pour influencer, sur le plan juridique, les décisions du CNRF, permettra une réforme foncière inclusive et transparente.

C'est ainsi qu'au terme des échanges, IPAR a été chargé de proposer des Termes de Référence (TDR) pour le cadre qui est constitué à présent du Comité de Pilotage des DV et qui sera élargi auprès d'autres acteurs qui travaillent sur des questions liées à la gouvernance foncière au Sénégal.

Le Comité d'Initiative MAER-FAO-IPAR s'engage à rédiger des TDR dans les plus brefs délais (d'ici une quinzaine de jours) pour le Comité de Pilotage. Ces TDR devront identifier les initiatives sur le foncier en cours et contribuer à la réforme foncière.

Les TDR à élaborer pour opérationnaliser la plate forme présenteront :

- la mission, les objectifs, les rôles et responsabilités de chaque acteur ;
- La définition des modalités pratiques pour une appropriation des principes des DV dans des institutions comme le CRAFS, le CPI et le CNRF ;
- La planification des activités à mener pour l'harmonisation des principes des DV et les activités en cours. ;
- La définition des résultats attendus pour une bonne contribution sur la réforme foncière auprès du CNRF.

Le Comité de Pilotage présent a exprimé le souhait de rencontrer le président de la commission nationale de la réforme foncière. Cette rencontre pourrait être facilitée par l'APIX. Le représentant de l'APIX a également indiqué qu'il pourrait servir de lien entre cet espace multi-acteurs et le Conseil présidentiel de l'Investissement, qui réunit des groupes de

travaux toutes les deux semaines autour de 14 thématiques. Il est disposé à accueillir une présentation des directives aux différents comités en lien avec le foncier.

A propos de la réforme foncière, le Comité doit jouer un rôle de veille sur le foncier ainsi que d'intermédiaire entre les parties prenantes. La révision de la norme juridique est une opportunité à ne pas manquer et ainsi il convient d'interagir sans plus attendre. On peut se demander dans quelle mesure le Comité peut contribuer à la réforme et comment peut-il capitaliser les initiatives en cours et les mettre à l'échelle. Il convient de définir les missions prioritaires qui seront appuyées par la commission ad hoc.

Les différentes initiatives des différents partenaires (FAO, IPAR/FIDA) font partie de ce processus à travers le financement d'ateliers qui permettent l'appropriation (dans un premier temps au niveau national) et une mise en œuvre des Directives Volontaires dont l'objectif est l'amélioration de la gouvernance foncière au Sénégal.

Il a été recommandé de solliciter davantage de décideurs à participer aux prochains ateliers. Ceux-là doivent être fédérateurs étant donné l'intérêt commun pour la bonne gouvernance foncière. Ainsi, des oppositions Etat/Société Civile ou autres n'ont pas lieu d'être et des solutions consensuelles doivent émerger de ces réunions. Cette volonté de progrès et de conciliation est également désirée entre l'agriculture familiale et l'agro-business.

A la fin de la réunion le Comité a décidé de se réunir chaque mois pour le suivi et l'évaluation des activités planifiées. De ce fait la prochaine réunion est fixée pour le mercredi 18 ou 25 juin 2014.

Enfin, le MAER s'est engagé, une fois le rapport de l'atelier validé, à le partager avec les participants à l'atelier de lancement des directives volontaires en mars 2014.



**ANNEXE : liste de présence**

<b>N°</b>	<b>Prénoms &amp; Noms</b>	<b>Structure</b>	<b>E-mail</b>	<b>Téléphone</b>
<b>1</b>	Abdourahmane Faye	CEP/BFPA/ MAER	rahfaye@yahoo.fr	33 827 89 99 77 637 68 86
<b>2</b>	Cheikh Guèye	FAO	cheikh.gueye@fao.org	77 637 92 23
<b>3</b>	Léo Alvin	FAO	Leo.alvin@fao.org	77 732 87 51 33 889 16 41
<b>4</b>	Lamine Ba	APIX	mlba@apix.sn	77 333 15 16
<b>5</b>	Mamadou Fall	IED Afrique	mfall@iedafrique.org	77 575 53 78
<b>6</b>	Mariam Sow	Enda-Pronat	mariam@endatiersmonde.org	77 637 12 88
<b>7</b>	El Hadji Thierno Cisse	CNCR	elhadjithierno@yahoo.fr elhadjithierno@cncr.org	33 827 74 53 77 533 02 78
<b>8</b>	Alain Diouf	MCA - Sénégal	adiouf@mcasenegal.org	77 333 15 72
<b>9</b>	Cheikh Oumar Bâ	IPAR	coba@refer.sn	338690079 77 633 22 55
<b>10</b>	Nd. Aïssatou O.T. Touré Ba	Ministère de l'intérieur	naottoure@yahoo.fr	77 529 06 46
<b>11</b>	Mouhamed Kanoute	CICODEV	diegdykanoute@yahoo.com	77 447 38 61
<b>12</b>	Abdoul Aziz Sow	UGB- Observateur	azizdefakhsow@yahoo.fr	77 585 34 88
<b>13</b>	Zakaria Sambakhe	ActionAid Sénégal	Zakaria.sambakhe@actionaid.org	33 867 23 39 77 557 50 01
<b>14</b>	Ndèye Mbayang KEBE	IPAR	mbayangkebe@gmail.com	77 438 84 01
<b>15</b>	Joseph DIOP	IPAR	josephdiop@gmail.com	77 643 46 11